

Berne, le 10 décembre 2020

## Maintien de la procédure simplifiée de pré-notification ou de référé

Chère Madame Ineichen-Fleisch  
Cher Monsieur Zürcher  
Cher Monsieur Lager

Les associations soussignées se tournent vers vous au vu de la situation dramatique de leur secteur.

### Situation des secteurs

Les industries restent immobiles. Depuis près de 9 mois maintenant, il existe une interdiction de facto de l'emploi. L'annulation complète des commandes existantes et l'absence de nouvelles affaires sont une réalité. Les interdictions officielles d'événements, les restrictions rigides imposées aux visiteurs, la peur et l'insécurité des visiteurs et des clients, les règlements de quarantaine et les avertissements aux voyageurs en sont les raisons. Le chiffre d'affaires s'est complètement effondré et il n'y a plus de revenus. Et ce n'est pas la faute de l'industrie.

Au moins, l'instrument d'indemnisation du chômage partiel (KAE) aide en cas de perte de salaire. Les autorités ont procédé rapidement et sans bureaucratie aux adaptations requises par le droit applicable. Les associations signataires en sont très reconnaissantes. Malheureusement, certaines mesures d'aide existentielles pour les secteurs sont limitées dans le temps et expireront prochainement.

Les derniers développements en rapport avec la deuxième vague de coronavirus et les mesures annoncées pour la combattre le montrent : Malheureusement, le KAE restera avec nous pendant un certain temps encore. Le nombre de demandes va donc continuer à augmenter. C'est pourquoi le délai de certaines mesures visant à faciliter l'EAC devrait être prolongé de manière appropriée.

### Situation initiale

Selon l'art. 8i en liaison avec l'art. 9, al. 4, de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (RS 837.033), la procédure simplifiée d'enregistrement préalable ou la procédure sommaire est limitée au 31.12.2020.

### Demande

Les associations soussignées demandent que la procédure de prénotification simplifiée ou la procédure sommaire soit prolongée de manière appropriée au-delà du 31.12.2020.

Afin de disposer d'une sécurité de planification suffisante, un délai jusqu'au 31.12.2021, mais certainement jusqu'au 30.06.2021, semble approprié.

Il convient donc de modifier comme suit l'article 9, paragraphe 4, du règlement Covid 19 sur l'assurance chômage :

*"La durée de validité des articles 7 et 8 decies est prolongée jusqu'au 31.12.2021."*

### Justification

La procédure simplifiée de préinscription ou la procédure sommaire est un instrument extrêmement pratique pour réduire au maximum la charge administrative, tant pour les offices cantonaux que pour les caisses de chômage et les employeurs.

EXPO X EVENT

orchester.ch

Verband Schweizerischer Berufsorchester  
Association Suisse des Orchestres Professionnels  
Associazione Svizzera delle Orchestre Professionali

PromoterSuisse

Sachverband der Schweizer Musikveranstalter  
Fédération des professionnels suisses d'événementiel musical  
Associazione degli organizzatori svizzeri di eventi musicali



Association des Schaussteller-Verband Schweiz



SCHWEIZERISCHER  
BÜHNENVERBAND  
UNION DES  
THÉÂTRES SUISSES  
UNIONE DEI  
TEATRI SVIZZERI

ISMPA  
www.smpa.ch

SRV  
FSV  
Schweizer Reise-Verband  
Fédération Suisse du Voyage  
Federazione Svizzera di Viaggi



svtb - astt  
schweizer verband technischer bühnen- und veranstaltungsberufe  
association suisse des techniciens de théâtre et de spectacle

Taskforce Culture

TECTUM  
SCHWEIZER VERBAND DER FESTZELTBÄUER



SWISS  
STADIA & ARENA  
YSSA CH

artos  
association professionnelle

Compte tenu de la nouvelle forte augmentation du nombre de KAE, les organismes d'exécution délégués auront besoin de ressources en personnel supplémentaires dans le cadre de la procédure ordinaire, ce qui entraînera une hausse des coûts. En outre, un retour à la procédure normale entraînera un retard indésirable dans le traitement des demandes. Cela a des conséquences négatives sur la liquidité des entreprises. De toute façon, cette situation est déjà extrêmement tendue.

Pour ces raisons, il est plus qu'approprié de prolonger le délai d'application de la procédure simplifiée ou de la procédure sommaire.

Nous vous remercions vivement d'avoir pris en compte nos préoccupations et de votre précieux soutien.

Les associations professionnelles du secteur de l'événementiel, des voyages et du spectacle vous souhaitent bonne chance.

EXPO X EVENT  
Swiss LiveCom  
Association

EXPO EVENT  
Christoph Kamber  
Präsident EXPO EVENT

orchester.ch

Verband Schweizerischer Berufsorchester  
Association Suisse des Orchestres Professionnels  
Associazione Svizzera delle Orchestre Professionali

Verband Schweizerischer  
Berufsorchester  
Toni J. Krein  
Präsident

PromoterSuisse

Sachverband der Schweizer Musikveranstalter  
Fédération des professionnels suisses d'événementiel musical  
Associazione degli organizzatori svizzeri di eventi musicali

PromoterSuisse  
Alexander Bücheli  
Geschäftsführer PromoterSuisse



Schausteller  
Verband Schweiz

Schausteller-Verband-Schweiz  
Peter Howald  
Präsident SVS



Schweizerischer  
Bühnenverband  
Dieter Kaegi  
Präsident SBV

SRV  
FSV  
Schweizer Reise-Verband  
Fédération Suisse du Voyage  
Federazione Svizzera di Viaggi

Schweizer Reise-Verband  
Max E. Katz  
Präsident SRV

ISMPA  
www.smpa.ch

Swiss Music Promoters  
Association  
Stefan Breitenmoser  
Geschäftsführer SMPA



svtb - astt  
schweizer verband technischer bühnen- und veranstaltungsberufe  
association suisse des techniciens de théâtre et de spectacle

Schweizer Verband Technischer  
Bühnen- und Veranstaltungsberufe  
Jörg Gantenben  
Präsident svtb/astt

Taskforce Culture

Taskforce Culture  
Sandra Künzi  
Kordinatorin Taskforce Culture

TECTUM  
SCHWEIZER VERBAND DER FESTZELTBÄUER

TECTUM – Schweizer  
Verband der Festzeltbauer  
Roland Küng  
Verbandsvorstand TECTUM



Verein Schweizer Stadion-  
und Arenabetreiber  
Felix Frei  
Präsident VSSA

artos  
association professionnelle

Association Romande Technique  
Organisation  
Matthieu Obrist  
Président artos

Noté :

- Le conseiller fédéral Guy Parmelin
- Nathalie Goumaz, Secrétaire général de la FMC
- Martin Baltisser, Secrétaire général de la WBF
- Urs Wiedmer, Secrétaire général de la WBF